

Chalottet ou Muratte-dessous, qu'en est-il de l'histoire de son bâtiment ?

On sait que l'alpage des deux Muratte fut racheté de Claude Rochat par Samuel de Muralt le 21 9bre 1712 pour le prix de 12 250 florins. On suppose qu'il existait déjà alors un chalet sur cette propriété, situé sur le territoire actuel de la Muratte-dessus, lieu dit le Grand Plan, ancienne fruitière du vendeur. Ce premier bâtiment, dont on découvre encore aisément les mesures, put servir comme chalet secondaire. La propriété étant très grande, il convenait de la morceler en deux parties, et de construire un second chalet, qui serait probablement « l'à premier », sur la partie orientale, et dont les bas, de moindre altitude, étaient plus printaniers. Nous sommes donc ici sur la Muratte-dessous, dite plus tard le Chalottet.



Carte Vallotton de la propriété de M. de Beausobre de Morges, ACL, GAB3. Y figure aussi naturellement le voisin de bise, soit Samuel de Muralt. Cette propriété n'a pas alors un toponyme définitif. On parle de Mallevaux, de la Racine, de l'Echelle. Cette carte peut être datée de 1716-1717. Le Chalottet vient probablement d'être construit. La Muratte-dessus – noms n'intervenant toutefois que plus tard – peut-être ici l'ancien chalet de Claude Rochat, reconstruit plus à l'orient en 1721. Le Chalottet possède alors un plan rectangulaire, avec toit tronqué à bise et à vent. Chalottet dans le bas de la carte, Muratte en haut.

Nous n'avons plus de nouvelle de ce chalet jusqu'en 1797. Il est possible que ce soit alors son premier incendie, ou tout au moins sa première reconstruction ou modification d'importance :

Le sieur Henri Rochat, régent des Charbonnières, a demandé de la part de M. le colonel Roland, d'après l'ordre qu'il a de sa grandeur d'Emeline, il a été délibéré et connu que comme il y avait après de dépouiller au marinage qui couperont près de la bâtisse du dit chalet pour faire cuire le dit four sans en couper nulle part¹.

Ecriture un peu sibylline. Il convient de l'expliquer.

Henri Rochat régent, qui est en même temps charpentier, est très certainement l'homme de confiance de M. de Melunen, patronyme prononcé au village De Melune, ou même, comme ici, d'Emeline. C'est lui qui traite au nom de son patron. Il s'est adressé au colonel Roland de Romainmôtier, fonctionnaire de LL.EE., peut-être forestier.

On vient de dépouiller au marinage près du chalet, ce qui signifie que l'on vient de fabriquer des poutres². Celles-ci n'entrent bien naturellement pas dans le combustible employé pour faire le four à chaux, mais dans la réparation, ou même d'une reconstruction possible du chalet.

Ces notes ne concernent assurément pas le chalet de la Muratte qui ne peut pas avoir subi de grandes transformations au cours de son histoire, étant suffisamment « moderne », construit en 1721, pour pouvoir affronter l'avenir avec sérénité. Le prouverait sa magnifique charpente.

Il apparaît donc que le Chalottet va connaître plus de restructurations que la Muratte elle-même.

Si incendie il y eut à cette époque, a-t-on reconstruit sur les mêmes murs, et selon la même forme. Cela pourrait l'être si l'on constate que le plan rectangulaire n'a jamais changé, ni la forme du toit non plus.

La note ci-dessous concerne-t-elle de même le Chalottet :

... puisque le dit Louis Rochat fit voir hier sur place au citoyen syndic de la commune la nécessité de réparer le chalet de dite montagne et de l'agrandir...³

Il semble étonnant que le Chalottet, reconstruit en apparence en 1797, ait nécessité de grosses réparations en 1817, soit quelque vingt ans plus tard. La Muratte étant à nouveau intouchable, il conviendrait de voir ici une intervention

¹ ACL, A8, du 14 septembre 1797.

² Le pâturage étant encore soumis en ce temps-là au droit de bochéage, il était obligatoire de demander des autorisations à la commune et à Berne pour façonner des plantes sur sa propre montagne, et que même l'on devait payer selon un barème établi. Ce qui constitue quelque part un comble !

³ ACL, F 118, du 30 avril 1817.

portant sur le Chalottet. Soit nous avons affaire à une réparation en apparence mineure, soit les projets de réalisation ne se réalisèrent pas.

Et que dit la commission d'enquête sur les maisons de 1837 ?⁴

Rochat, les dits. La dite Murattaz, un chalet, /celui d'en bas / comprenant trois chambres, une cuisine et une écurie, bonne charpente, clôture et cloisons en pierre, mauvais entretien. Juste valeur : fr. 1300.

Notons ainsi que les Rochat ne sont pas des féroces concernant l'entretien de leurs bâtiments. Il ne serait donc pas étonnant que les réparations envisagées en 1817 n'aient pas été réalisées.

Sur les trois chambres, selon ce qui est porté pour la Muratte, à titre de comparaison, il doit y en voir une en haut, et les deux autres en bas. Ce sont autant des cagibis que des chambres.

Ici nous perdons complètement trace du dit chalet. Nous ne le retrouvons qu'au début du XXe siècle, alors qu'il n'a pas encore été détruit une seconde fois.



Petit tableau du Chalottet dessiné avant son incendie de 1923. Ce petit tableau fut donné à Jean-Michel Rochat par Emile Rochat dit Milet lors d'une visite qu'il fit au Chalottet avec son père Gaston Rochat. Tableau réalisé par un copain d'école d'Emile Rochat fruitier, né en 1902. Ce put être vers 1914-1918.

⁴ Enquête sur les maisons, ACV ; GEB 141/2, p. 4.

Ce tableau mérite analyse, surtout en le comparant avec la photo du Chalottet prise dans les années septante-huitante.

Il y a déjà un balancier à vent, donc une citerne, qui resteront en service de nombreuses décennies.

Le toit du chalet possède quatre pans, toujours un plan rectangulaire de base, avec deux qui sont brisés, à vent et à bise.

Présence surtout de deux portes d'écurie. Celle de gauche a été supprimée lors de la reconstruction après l'incendie de 1923. Celle du milieu par contre reste à l'emplacement actuel. Notez les perches ou clédars qui permettent d'ouvrir les portes sans que le bétail ne s'échappe, s'il est à l'intérieur, ou ne rentre, s'il est à l'extérieur.

Des toilettes sont en annexe à droite, ce qui n'est pas la partie la plus gracieuse de l'édifice. La grosse cheminée, celle qui devait brûler en 1923, est donc toujours en service.

Autre remarque, la lucarne est située droit au-dessus de la porte d'entrée de l'écurie. La nouvelle sera reconstruite plus à bise, avec une chambre au moins dont la fenêtre donne sur ce pignon-là.

Le copain d'Emile dit Milet, tout en créant une œuvre encore naïve, n'oublie de signaler aucun élément d'importance. On peut selon nous se fier à son œuvre qui nous permet ainsi de découvrir le Chalottet tel qui était alors, avant 1923, et peut-être même, malgré toutes les transformations antérieures, tel qu'il était grosso-modo déjà au début du XVIIIe siècle.



Ce chalet brûlera en 1923 :

Par un dimanche matin, le 19 août, alors qu'on fabriquait le fromage, voilà le Chalottet qui s'enflamme.

Le feu avait pris par la cheminée et il n'y avait alors pas de camion-pompiers comme aujourd'hui, si bien qu'on n'avait rien pu faire. On n'avait fait que sortir les porcs. Tout était consumé.

Grand émoi à l'Epine, comme on peut deviner, mais dès l'automne, on avait rebâti plus beau qu'avant, naturellement⁵.

Le Chalottet sera donc rebâti sur le même plan, avec les modifications signalées plus haut, c'est-à-dire surtout la suppression de la porte de gauche.

Les faibles dimensions de ces deux portes qui étaient jumelles, prouvent une construction ancienne, soit en 1797, soit en 1817.

Le chalet allait grosso-modo rester en l'état jusqu'à sa reprise par Edy Favre au milieu des années nonante de son oncle Sami. Ce dernier avait hérité la montagne de son père Emile dit Millet, à son décès en 1980.

Chacun connaît l'état actuel du Chalottet, devenu buvette en 2009.

⁵ Jules de l'Epine, Editions du Haut-du-Village, 1997, p. 8.